

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 430

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191333

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Direction des Affaires Culturelles - Adhésion à la Coalition internationale des villes inclusives et durables UNESCO - ECCAR. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 430

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Dossier : 191333

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Direction des Affaires Culturelles - Adhésion à la Coalition internationale des villes inclusives et durables UNESCO - ECCAR. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La reconnaissance par l'UNESCO de Saint-Etienne comme ville créative de Design a permis de renforcer une stratégie de réseaux développée par le biais du design notamment.

L'UNESCO a souhaité établir, en décembre 2004, une Coalition internationale des villes inclusives et durables s'associant à la Coalition européenne de Villes Contre le Racisme (ECCAR).

□ **Motivation et Opportunité :**

L'objectif principal est d'établir un réseau des villes particulièrement impliquées dans la lutte contre le racisme, l'homophobie, la xénophobie et toute forme de discrimination.

L'initiative permet de créer un espace privilégié pour les villes estimant que les autorités locales jouent un rôle crucial dans la lutte contre les discriminations du fait de leurs compétences grandissantes et de leur proximité aux citoyens.

□ **Contenu :**

L'adhésion à la Coalition permet de :

- marquer publiquement l'engagement de la municipalité à combattre le racisme et les discriminations,
- rendre visible et valoriser les actions déjà menées au niveau local à travers la Coalition européenne et internationale,
- élargir et compléter les actions municipales sur la base du « Plan d'action en dix points »,
- impliquer de façon systématique les citoyens et la société civile locale dans la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination,
- apprendre à travers le partage des expériences avec d'autres villes membres du réseau,
- mettre en commun des ressources (humaines et financières) pour initier des actions communes innovatrices qui vont accroître l'impact et la visibilité sur le terrain.

A ce titre, les municipalités de 23 pays européens y ont adhéré en adoptant un plan d'action en 10 points qui propose des engagements concrets en matière de lutte contre le racisme.

Le Plan d'actions en 10 points est le suivant :

- pour le renforcement de la vigilance contre le racisme : Mettre en place un réseau de monitoring, de vigilance et de solidarité contre le racisme au niveau de la municipalité,
- évaluer le racisme et la discrimination et observer les politiques : initier ou développer davantage la collecte de données sur le racisme et la discrimination, établir des objectifs réalisables et mettre en place des indicateurs communs afin d'évaluer l'impact des politiques publiques,
- pour un meilleur soutien aux victimes du racisme et de la discrimination : Soutenir les victimes du racisme et de la discrimination et contribuer à renforcer leurs capacités de défense,
- pour une meilleure information et participation des habitants : Assurer par le biais d'une approche participative, notamment par des consultations avec les utilisateurs et les fournisseurs du service, une meilleure information des habitants de la ville sur leurs droits et leurs devoirs, sur les moyens de protection et les recours légaux et sur les risques encourus pour un acte ou un comportement raciste,
- la ville comme promoteur actif des pratiques équitables : Faciliter les pratiques équitables en emploi et promouvoir la diversité dans le marché du travail en exerçant le pouvoir discrétionnaire des autorités municipales,
- la ville comme promoteur du programme d'équité en matière d'emploi et de service : La ville s'engage à assurer l'égalité des chances en tant qu'employeur et fournir un service équitable. Elle s'engage à assurer le monitoring, la formation et le développement nécessaires pour atteindre cet objectif,
- pour l'accès équitable au logement : Renforcer, par une politique volontariste, la lutte contre les

discriminations dans l'accès au logement au sein de la municipalité,

- oeuvrer contre le racisme et la discrimination par le biais de l'éducation : Renforcer les mesures contre la discrimination dans l'accès à, et la jouissance de toutes les formes d'éducation ; et promouvoir l'enseignement de la tolérance mutuelle, de la compréhension mutuelle et du dialogue interculturel,
- promouvoir la diversité culturelle : Assurer une représentation et une promotion équitables de la diversité des expressions et des patrimoines culturels des habitants dans les programmes culturels, dans la mémoire collective et dans l'espace public municipal ; et promouvoir l'interculturalité dans la vie municipales,
- traiter les crimes de haine et gérer les conflits : Soutenir ou établir les mécanismes pour traiter les crimes de haine et pour gérer les conflits.

Il est proposé d'intégrer la démarche initiée par l'UNESCO.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 1 000€

dont personnel mis en oeuvre :

Pour les villes de 100 000
à 500 000 habitants :
1 000 € de cotisation
annuelle

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	1 000€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'adhésion à la coalition européenne de Villes contre le racisme "ECCAR",
- autoriser le versement de la contribution à cette coalition pour un montant de 1 000 €
- mettre en oeuvre les actions associées,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer tous les actes afférents à la participation de la Ville à l'ECCAR.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 - Chapitre 011 - Article 6281
Résultat du vote : 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE